

## Démarches

Pour obtenir le chèque vélo, vous devez remplir des conditions et effectuer plusieurs démarches . Renseignez-vous !

### Les conditions à remplir

- › Avoir 18 ans ou +
- › Justifier de votre résidence principale dans l'une des communes du Grand Périgueux
- › Être une personne physique (les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier)

### Les démarches à effectuer

- › Se munir des pièces justificatives obligatoires : carte d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois (au même nom que la carte d'identité)
- › Se rendre à l'Agence PERIMOUV', 11 rue du Président Wilson 24000 Périgueux, selon les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h). Les chèques sont délivrés par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des crédits disponibles.



**ATTENTION - Le Chèque VELO doit obligatoirement être retiré AVANT l'acte d'achat - 1 seul chèque VELO attribué par foyer fiscal, tout type de vélo confondu - Cette aide n'est pas renouvelable**

A épuisement des chèques disponibles, vous pourrez vous inscrire sur une liste d'attente auprès de l'Agence Périmouv' pour un éventuel nouveau dispositif.

## Où et quand acheter le Vélo ?

### Chez les vélocistes partenaires

Vous devez acheter votre Vélo chez les vélocistes partenaires : la liste est disponible à l'agence Périmouv'

Ce partenariat entre le Grand Périgueux et les partenaires vous garantit :

- › Des vélos conformes aux normes en vigueur
- › La possibilité d'un Service Après-Vente en magasin couvrant des prestations d'entretien courantes et des réparations
- › Des prix du marché

## 3 mois à compter de la date de récupération du chèque

Attention, vous avez 3 mois à compter de la date de récupération du chèque vélo pour acheter votre vélo chez le vélociste partenaire.



Pour limiter les risques de vol et la revente illicite, le marquage bicycode permet de graver un numéro d'immatriculation sur chaque vélo. Le numéro est enregistré dans un fichier national. Ainsi, si le vélo est volé, celui-ci peut facilement être restitué à son propriétaire. C'est obligatoire pour les vélos neufs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le dispositif sera étendu aux vélos d'occasion à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Contact



TRANSPORTS  
Agence Périmouv'

✉ [Courriel](#)  
☎ [0553533037](tel:0553533037)



1 boulevard Lakanal - BP 70171  
24019 PÉRIGUEUX Cedex

[05 53 35 86 00](tel:0553358600)

[> CONTACT](#)